

Réf: Dossier 368501

Avis de constitution

SOCIETE « ÉTOILE BRILLANTE DU MATIN »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY LES
PERLES, Lot 2629, Ilot 225

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/11/2024 , et enregistrés le 27/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ÉTOILE BRILLANTE DU MATIN »

Objet : - COMMERCE GENERAL,
- ONG ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY LES
PERLES, Lot 2629, Ilot 225

Dirigeant(s) Mlle KRA AHOU JOSEPHINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-09353 du 12/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°76869/GTCA/RC/2024 du 12/12/2024

